

# COMMISSION JEUNES

PV du 19/01/2023

Secrétaire: Jérôme TISSEUR

Présents : Mr Alain DROUIN, Jean-Luc PASCAREL, Frédéric Baudin

Excusés : Mr Ludovic Galinier, Patrice Boffelli, David Carrasco, Mme Myriam Bellabiod, Laurent VOURIOT

## COUPE ET CHALLENGE U13 et U15

### CHALLENGE U13

Suite à la réclamation formulée par **Grand Malepère 2** la commission des règlements a donné match perdu par pénalité au club de Lauquet. **Entente Grand Malepère 2** qualifié pour le tour suivant.

### COUPE DE L'AUDE U15

Tirage au sort du 19 Janvier. Les rencontres se dérouleront le 28 janvier sauf la rencontre FAC1 / GOAL 1 qui devra se jouer en semaine avant le 18 Février. Les clubs devront nous faire parvenir leur accord au minimum 10 jours avant la rencontre. A défaut d'accord, la rencontre sera programmée par la commission le mercredi 15 février 2023 à 15h.

Pour les rencontres du 28 janvier les clubs ont jusqu'à Lundi 12h pour préciser au district l'horaire de la rencontre. A défaut le match sera programmé à 15h.

- Briolet / Luc
- OCSM / SCNM
- FAC 2 (U15 D) / GFC
- GFPLM / Trapel-Malves
- FUN / US Conques
- GOAL 2 (U15 D) / Grand Malepère 1
- FAC 1 (U15 R) / GOAL 1 (U14 T)
- Exempt / FAC 3 (U14 T)

## **CHALLENGE U17**

### **8é de finale du 28/01**

- FC Quillan / TPFC 1
- GFPLM / Entente 3S
- Fc Briolet 1 / FCCM 1
- Salleles-Cuxac / Luc FC
- GFC 2 / Limoux-Cougaing 2
- SCNM 2 / GFC 1

La rencontre OCSM 2/US Minervois est un ¼ de finale qui se jouera le 11/03

Les clubs ont également jusqu'au Lundi 23 janvier à 12h pour nous communiquer un horaire de match.

## **FMI U13 INTERDISTRICT**

La FMI devra être utilisée obligatoirement pour les matchs interdistrict à compter du 22 janvier 2023. Elle devra être renvoyée impérativement avant le lundi 9h.

## **DEMANDES DE TOURNOIS**

-**Saint Papoul** U10/U11/U12/U13 Le 10 Juin

- **FFBC** U11/U13/U15/U18 Les 10 et 11 juin

- **SCNM** U10/U11 et U12/U13 les 10 et 11 Juin

- **FCCM** Tournoi en salle U9 le 4 Mars

**La commission donne son accord pour ces 4 manifestations**

## **AMENDES**

- **Résultats non saisis U13 :**
  - **UFCN** amende **26€** match UFCN / RC Badens-Rustique
  - **Entente Coursan/Fleury** amende **26€** Entente Coursan-Fleury / Armissan-Gruissan
- **Feuilles de match mal remplies**
  - Match **OCSM 2 / FC TREBES 2** U13 D3
    - Amende **OCSM 2 26€** : aucun adulte sur le banc
    - Amende **FC TREBES 2 26€** : Aucun adulte sur le banc
  - Match Luc FC / FUN 4 U13 D3
    - Amende **FUN 26€** : manque 9 licences, manque arbitre assistant.

A compter du Samedi 28 Janvier, dans la catégorie U13, l'amende de 26€ sera infligée pour chaque licence manquante et chaque mention obligatoire non présente ( arbitre, assistant, dirigeant sur le banc, score...)

## RAPPEL

A partir de samedi les feuilles de matchs spécifique à la phase 3 U13 doivent être utilisées. Celles-ci sont à télécharger sur footclubs. Des amendes seront prononcées à partir de la prochaine journée.

Nous constatons que les feuilles de match U13 ne sont pas remplies (aucun adulte sur le banc, aucun arbitre, pas d'arbitre assistant, manque numéro de licence...) des amendes de 26€ sont prononcées depuis la journée 14/01 pour toute feuille de match non remplie correctement.

A compter du Samedi 28 janvier 2023, toute utilisation d'une feuille de match non réglementaire sera sanctionnée d'une amende de 26€

Pensez à regarder régulièrement le site du district rubrique compétition afin de vous informer des dates de reports des matchs.

Le secrétaire